

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Délibération n°2026/044

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM. Roland DRAVET, Franck ROCHE, Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, MM Cédric PERRETIER, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

*Étaient absents* : Mme Anaïs BRUNET (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE), Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Franck ROCHE), Mme Emmanuelle VIGUIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Lionel VIBERT (pouvoir donné à M. Alain EYNARD-VERRAT), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 28 mai 2026 - Affichage du : 28 mai 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 4

M. Franck ROCHE a été élu secrétaire de séance

---

**OBJET : ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.11 et L 2121.12,

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 276, LO 278, L. 283, L. 294, L. 295, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, LO 438-2, L. 439, L. 441, L. 442, L. 446, L. 501, LO 527 et L. 528,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux le 05 juin 2026 pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2026-24 du 21 mai 2026 déterminant pour chaque commune du département le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n° 2 du Sénat du 27 septembre 2026 ;

Considérant que dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal :

Cet effectif est de 3 délégués dans les conseils municipaux de 15 membres et 3 suppléants ;

Considérant que la constitution du bureau à la représentation propositionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ;

Considérant que tout conseiller municipal peut se présenter individuellement à l'élection des délégués titulaires et suppléants ;

Vu les candidats à l'élection des délégués titulaires ;

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

10 JUIN 2026

RECEPISSE

Vu les candidats à l'élection des délégués suppléants ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE de l'acceptation de leurs fonctions de délégués titulaires et suppléants ;

PREND ACTE des éventuelles observations des membres du conseil municipal sur la régularité de l'élection ;

VOTE ET NOMME les délégués titulaires et suppléants désignés pour procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 comme mentionné dans le procès-verbal joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 8 JUIN 2026*

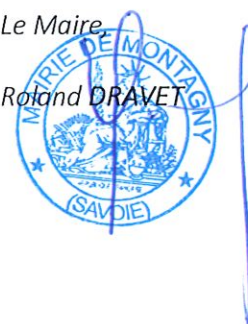
*Le Secrétaire de séance,*

Franck ROCHE



Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

10 JUIN 2026

RECEPISSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.